

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

AMPLIER

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APPROUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/7500ème



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

— Limite communale
— Cimetière
— Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Limites de zones

Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-village anciens
Uas : Secteur de la zone urbaine présentant des enjeux naturels
Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
UT : Zone urbaine correspondant aux campings
A : Zone agricole
As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels.
N : Zone naturelle

Éléments à protéger

— Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
— Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
— Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
— Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
— Éléments de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé
— Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
— Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Installations agricoles

— Installation agricole classée
— Installation agricole non classée

Zone inondable

— Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine	
Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Cimetière militaire
3	Eglise
4	Calvaire
5	Monument aux morts
6	Calvaire
7	Calvaire
8	Croix

